

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 13 décembre 2021, à 20 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1 Monsieur Stéphane Breault, district 2 Monsieur Benoit Ricard, district 3 Madame Aryane Boyer, district 4 Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5 Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Desormiers, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

21-12R-464

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieu APPUYÉ PAR Monsieu

Monsieur Stéphane Breault Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-12R-465

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 ET 22 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

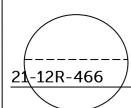
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 et 22 novembre 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Compte rendu du comité horticulture et parc
- Compte rendu du comité culture et loisirs
- Lettre rapports finaux
- Rapport de conformité adoption du budget
- Rapport de conformité adoption du PTI
- Compte rendu du comité d'urbanisme
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- Déclaration des intérêts pécuniaires



No. résolution ou annotation

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

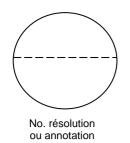
IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 389 819,54 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE DÉCEMBRE 2021

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
	Ass. Des Directeurs Municipaux	143,72 \$
	Groupe ABP	1 596,99 \$
	Bélanger Tremblay Huissier	80,60 \$
	Brandt	600,27 \$
	Compass Minerals	7 221,61 \$
	Chantale Beauchemin	665,00\$
	Collège Montmorency	408,00\$
	Cintas Canada Limitée	269,91\$
	Automatisation D2E inc.	206,96\$
	Michel Datiche Peintre Tricolore	4 369,05 \$
	Déneigement Boulatec	1 016,38 \$
	Imprimerie Durand Ltée	339,18 \$
	Joliette Hydraulique inc.	1 454,92 \$
	Émondage Martel	1 092,26 \$
	Fonds de l'information	385,00 \$
	Groupe Geniex inc.	3 736,69 \$
	Go Le Grand Défi inc.	40,00\$
	Groupe UVDTOX inc.	6 162,66 \$
	Hamster	99,60 \$
	Isaline	783,75 \$
	Incimal inc.	53,27 \$
	Jean-Louis Hardy-Moreau	1 045,00 \$
	Librairie LU-LU	3 291,26 \$
	Location 125.com inc.	103,48 \$
	Marché S. Beaulieu inc.	1 621,32 \$
	Mat. Const. Harry Rivest & Fils	52,83 \$
	Marceau & Boudreau Avocats	8 485,76 \$
	Martin Décor Auto	528,89 \$
	Nouvelle Ère Télécommunication	807,71\$
	Nathalie Sheridan	1 170,88 \$
	Les Pétroles Bernard & frère	750,99 \$
	Patrick Morin	67,29 \$
	Qualitemps Formations	2 379,98 \$
	Re/Max Crystal Agence Immobilière	2 874,38 \$
	Mme Yanet Rodriguez	665,00 \$
	Sam Moteurs inc.	580,57 \$
	Lapointe Sports	558,06 \$
	Sécurité Landry inc.	206,95\$
	Syndicat des pompiers	120,00 \$
	SPA Régionale	3 449,25 \$
	Auto Pièces Tracteur 125	2 635,93 \$



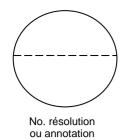
L'Union des Employés		1 759,56 \$
Ville de Saint-Lin-Laurentides		447,26 \$
Valérie Guilbeault-Jacques		1 714,25 \$
Gabriel Dépathie		67,50 \$
Bibliofiche		379,42 \$
Martech inc.		425,69 \$
Municipalité de Saint-Calixte		757,48 \$
Claudie Chabot-Reid		2 717,00 \$
Groupe CCL		707,63 \$
Poudrier Michel		1 259,55 \$
Rona inc. / Mascouche		760,01\$
Alexandre Matte Paré		244,50 \$
Banque Scotia Mascouche 82651		4 272,15 \$
Benoit Sauriol		196,50 \$
Carl Beaupied		409,50\$
Carolyne Leblanc		250,00 \$
David Champous & Mélanie Savari		1 200,00 \$
David Marceau		250,00 \$
Émilie Pétrin		79,33 \$
Jessica Chartrand		250,00 \$
Jessie Tremblay-Legault		500,00\$
Julie Leclerc		250,00 \$
Julie Vaudeville		250,00 \$
Lisa Pietracupa		250,00 \$
Lucie Bourgeois		490,00\$
Marc-Olivier Thibault		240,00\$
Maxime Valade		181,00 \$
Mylane Larose		244,50 \$
Noémie Filiatrault & Maxime Alla		1 200,00 \$
Stéphanie Fortin-Nunez		100,98\$
Stéphanie Pagé Côté		250,00 \$
Steve Beaupré		244,50 \$
	Total:	84 469,66 \$

TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
1	4 550 74 6

ACE Arthur Rivest inc.	1 559,71 \$
Ascenceur Mobius	183,96 \$
Les Installations Sportives AGO	520,84 \$
Boivin Et Gauvin inc.	61,46 \$
Sani-Nord - Beauregard Fosses	9 382,08 \$
Camions Inter-Lanaudière	9 097,95 \$
Déneigement E.P.	2 989,35 \$
Dupont Photo inc.	1 533,30 \$
Systèmes Logistiques GLS Canada	130,93 \$
FQM Assurances	88,29 \$
Groupe CLR	109,23 \$
Gaz Propane Rainville	1 705,71 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus	321,82 \$
Chaussures Husky Ltée	1 666,62 \$
Harnois Énergies inc.	14 551,86 \$
Homewood Santé inc.	164,43 \$
Juteau Ruel inc.	903,72 \$
Kiwi Le Centre D'impression	645,02 \$
Lignes Maska	9 348,85 \$
Antoine Langlois inc.	7 073,75 \$

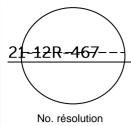
6 125,99 \$

Librairie Martin inc.



LCM Électrique inc.	3 994,97 \$
Groupe Lexis Média inc.	205,81\$
Multicom Communications	221,35 \$
Makconcept enr.	2 485,00 \$
MACPEK	4 221,90 \$
Martin & Lévesque inc.	511,64 \$
Nettoyeur & Variété Classique	137,97 \$
Oxygène Millénair inc.	206,24 \$
Cloudli Communications	697,91\$
Plomberie Montcalm inc.	
Promo Line Raiche	1 161,88 \$ 2 714,05 \$
Parrallèle 54 Expert-Conseil inc.	129,35 \$ 157,63 \$
Benson	·
Québec Linge CO.	886,21 \$
Librairie Raffin	17,80 \$
Groupe Sûreté inc.	5 061,45 \$
Sintra inc.	637,89 \$
Société Canadienne des Postes	5 838,32 \$
STI - Service en Technologie de l'info	4 160,95 \$
Serrurier MRC Montcalm	769,19 \$
Tech-Mix Division de Bauval inc.	1 782,12 \$
Toromont CAT	563,09 \$
Municipalité de Rawdon	907,98 \$
VOHL inc.	266,81 \$
Voxsun Télécom inc.	803,10 \$
Würth Canada Limited	666,57 \$
Olivier Beaudoin	93,50 \$
Jérémie Beaudry	55,00 \$
Garry Mailloux	124,92 \$
EBI Environnement	145 748,34 \$
Caroline Davignon Éthier	51,99 \$
Aquatech Société de Gestion	4 746,84 \$
Concassage Caroll inc.	81,98 \$
Félix Sécurité inc.	267,78 \$
Déneigement Péloquin inc.	8 105,74 \$
Les Trophées JLM inc.	336,96 \$
AFÉAS de Sainte-Julienne	1 264,70 \$
Bélanger Sauvé	10 572,11 \$
Bureautique F. Chartier inc	2 278,55 \$
L'Arsenal	117,56 \$
Centre du Pneu Villemaire	11 621,47 \$
Innovision+ inc.	6 147,00 \$
L'Ami du Bûcheron	17,25 \$
Latendresse Asphalte	1 957,48 \$
Les Entreprises Nova inc.	206,92\$
Soudure & Usinage Nortin inc.	2 871,65 \$
Techno Diesel	1 242,33 \$
Maxime Varin	67,76 \$

Total: 305 349,88 \$
Grand total: 389 819,54 \$
ADOPTÉE



No. résolution ou annotation

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUE ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

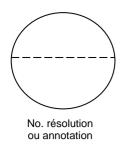
QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de novembre et totalisant un montant de 716 144,81\$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE DÉCEMBRE 2021

#CHÈQU	E FOURNISSEURS	MONTANT
63808	Laurianne Bergeron	50,00 \$
63809	Robert Vajda	50,00 \$
63810	Sophie Turenne	1 200,00 \$
63811	Vincent Bergeron	50,00 \$
63812	Yannick Thibeault	317,87 \$
63813	Hydro-Québec	5 071,48 \$
63814	Corporation Icodev inc.	4 800,00 \$
63815	Martin Jalbert & Jessica LDemers	1 200,00 \$
63816	Nathalie Goupil	1 000,00 \$
63817	Plomberie Conforme inc.	4 878,13 \$
63818	BLR Excavation	21 256,99 \$
63819	Excavation Normand Majeau inc.	32 304,07 \$
63820	Équipe Jean-Pierre Charron	6 632,27 \$
63821	Équipe des Citoyens	1 923,54 \$
	Tota	l: 80 734,35 \$

ACCÈSD

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
3132	Desjardins Assurances épargne- retraite	3 860,84 \$
3133	Fonds de Solidarité FTQ	5 742,95 \$
3134	Ministre du Revenu du Québec	50 927,15 \$
3135	Receveur Général du Canada	20 413,71 \$
3136	Bell Mobilité	23,00 \$
3137	Bell Canada	555,16 \$
3138	Hydro-Québec	6 795,37 \$
3139	Visa Desjardins	2 774,29 \$
3140	CARRA	1 733,93 \$
3141	Desjardins Assurances épargne- retraite	4 071,86 \$
3142	Fonds de Solidarité FTQ	5 687,97 \$
3143	Ministre du Revenu du Québec	42 557,49 \$
3144	Receveur Général du Canada	18 399,65 \$
3145	Hydro-Québec	1 463,83 \$
3146	Vidéotron Itée	406,04 \$
3147	SAAQ	1 207,48 \$
3148	Acceo Transphere	63,29 \$
3149	La Capitale	24 950,41 \$
3150	It Cloud Solutions	306,93 \$
3151	LBC Capital	444,95 \$
3152	Pitney Bowes of Canada Itd	1 004,36 \$



Municipalité de Sainte-Julienne

	aire du 13 décembre 2021	
3153	Bell Canada	164,26 \$
3154	Hydro-Québec	9 275,21 \$
3155	Foss National Leasing	5 726,44 \$
3156	Telus	2 234,70 \$
3157	Vidéotron Itée	82,73 \$
3158	Fonds de Solidarité FTQ	293,88 \$
3159	SSQ Groupe Financier	2 159,13 \$
	Total:	213 327,01 \$
	Paie 23: du 24-10 au 06-11-2021	137 598,08 \$
	Élus	4 097,96 \$
	Cols Bleus	28 301,55 \$
	Étudiants	549,13 \$
	Cols Blancs	19 225,39 \$
	Cadres	30 370,56 \$
	Pompiers	9 556,80 \$
	Élection	45 496,69 \$
	Paie 24: du 07-11 au 20-11-2021	95 107,22 \$
	Élus	6 795,62 \$
	Cols Bleus	27 916,02 \$
	Étudiants	516,35 \$
	Cols Blancs	18 706,78 \$
	Cadres	30 914,80 \$
	Pompiers	10 257,65 \$
Р	aie 25: Primes Élus + T.Acc, Mal 2021	90 743,75 \$
	Élus	17 557,59 \$
	Cols Bleus	25 903,37 \$
	Cols Blancs	15 436,63 \$
	Cadres	31 846,16 \$
	Paie 25: du 21-11 au 04-12-2021	98 634,40 \$
	Élus	7 460,11 \$
	Cols Bleus	30 058,59 \$
	Étudiants	508,90 \$
	Cols Blancs	18 930,56 \$
	Cadres	31 105,76 \$

Cadres 21 102,/6 \$

Pompiers 10 570,48 \$ Grand total: 716 144,81 \$

ADOPTÉE

21-12R-468

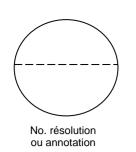
RADIATION FACTURATION DIVERSE ET IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'acquisition d'immeubles lors des ventes pour nonpaiement de taxes à la MRC et/ou lors de vente par shérif; CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions ont été effectuées suite

non-paiement de taxes contribuables sur les immeubles vendus;

CONSIDÉRANT QUE des montants de taxes impayées pour les années 2011 et ultérieures demeurent

affectés aux différents immeubles;



CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces immeubles a

maintenant été dûment notarié;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il y a lieu de radier le solde de

taxes municipales impayées sur ces

comptes;

CONSIDÉRANT QUE des facturations diverses sont à recevoir

ou à créditer depuis 2014 aux livres alors qu'elles ont été encaissées ou n'ont plus

lieu d'être;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer certains correctifs

afin que les comptes à recevoir reflètent

la réalité;

CONSIDÉRANT QUE certains matricules inactifs ont lieu d'être

corrigés;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'adopter une résolution

à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Stéphane Breault Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

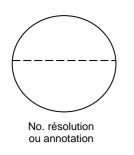
QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la chef de section finances à procéder à la radiation de tout solde dû sur les matricules suivants, maintenant propriété de la municipalité:

Radiation - Taxes foncières	
Matricule	Montant à radier
8687-22-0844	864.51\$
8489-50-1254	65.74\$
8796-30-9820	-2.82\$
8998-87-6232-7-037	-0.10\$
8998-87-6232-2	-153.87\$
9097-71-9166	129.11\$
8891-13-1128	1 400.06\$
8891-29-1565	2 329.52\$

QUE le conseil autorise également la chef de section finances à procéder à l'annulation des soldes imputés aux factures suivantes:

Radiation - Facturation diverse	
Numéros de factures	Montant à radier
5FD000179	180.00\$
6FD000128	50.00\$
7FD000037-9FD000203-	1 740.44\$
0FD000179	
7FD000266	551.88\$
8FD000115	158.07\$
8FD000123	25.00\$
8FD000148	25.00\$
8FD000150	25.00\$
8FD000309	25.00\$
8FD000331	7.50\$
9FD000161	17.21\$



0FD000045-1FD000022	169.88\$
0FD000064	3.26\$
0FD000071	244.53\$
0FD000075	24.20\$
1FD000029	1.20\$
1FD000081	0.50\$
1FD000085	3.14\$
1FD000086-1FD000091	10.29\$
1FD000090	0.66\$
1FD000095	3.03\$
1FD000123	0.02\$
4FD000049	-0.02\$
4FD000051	-0.02\$
4FD000053	-0.02\$
	ADODTÉC

ADOPTÉE

21-12R-469

RENOUVELLEMENT BAIL ENSEIGNE FERME WALLU

CONSIDÉRANT QU' une enseigne municipale est installée aux

abords du 539, route 125, propriété de la

ferme Wallu Inc.:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité loue cet espace depuis

plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le bail actuel se termine le 31 décembre

2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire continuer de se

> prévaloir de cet espace puisque

l'enseigne y est installée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire signer un bail locatif

avec la ferme Wallu, représentée par M.

Jean-Marc Wolfe:

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

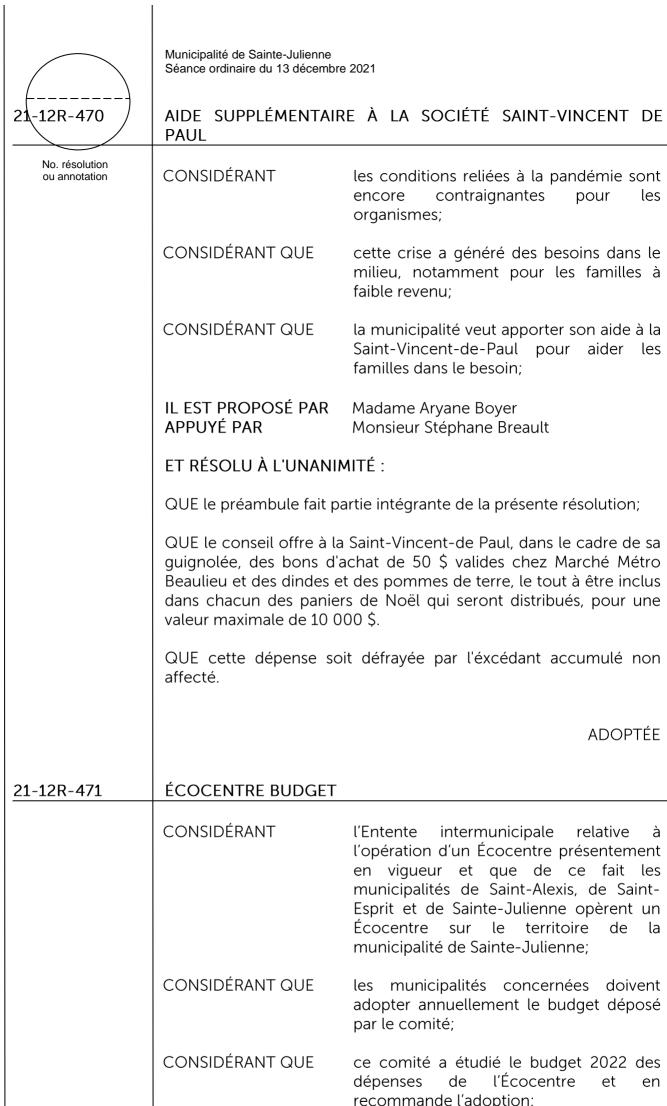
Monsieur Joël Ricard Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, un bail de location en faveur de la ferme Wallu Inc., représentée par M. Jean-Marc Wolfe pour l'utilisation d'un espace de terrain aux fins de localisation d'une enseigne municipale pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE le coût de cette location est fixé à 350 \$ payable au nom de la ferme Wallu.

ADOPTÉE



municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités concernées doivent adopter annuellement le budget déposé par le comité;

CONSIDÉRANT QUE

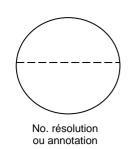
ce comité a étudié le budget 2022 des dépenses de l'Écocentre et en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT

l'intérêt de la municipalité de Saint-Jacques à continuer d'offrir l'accès à l'Écocentre à leurs citoyens au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT

la recommandation du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre



de continuer à offrir le service de l'Écocentre Bons Débarras aux citoyens de municipalités voisines;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Joël Ricard Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne entérine les recommandations du comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre et:

- DÉLÈGUE à la direction générale de Sainte-Julienne l'administration de l'Écocentre pour et au nom du Comité fondateur intermunicipal;
- ADOPTE le budget 2022 de dépenses prévisionnelles de l'Écocentre tel que déposé et totalisant un montant de 286 332.60 \$;
- ENTÉRINE par la même occasion le partage des quotes-parts conformément à l'entente intervenue, représentant une somme nette d'environ 137 217,79 \$ couvrant la contribution annuelle pour 2022 de la municipalité de Sainte-Julienne;
- AUTORISE la directrice générale à facturer les municipalités de Saint-Alexis et de Saint-Esprit conformément à la répartition des quotes-parts prévues pour l'année 2022, représentant des montants estimés à 24 400,78 \$ pour Saint-Alexis et 35 534,02 \$ pour Saint-Esprit;
- DÉCRÈTE l'ouverture de l'Écocentre pour l'année 2022 du 10 avril au 6 novembre selon l'horaire suivant : de 8 h à 16 h les lundis, mardis, vendredis et samedis et de 8 h 30 à 12 h les dimanches;
- FIXE à 18,50 \$ per capita, en fonction du décret de population 2022, l'offre de services à la municipalité de Saint-Jacques et à toute municipalité qui désirerait se prévaloir des services de l'Écocentre Bons Débarras. À cette fin, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne les addenda à intervenir, le cas échéant, avec les municipalités concernées pour la desserte de services;
- AFFECTE tout surplus d'opérations émanant des résultats 2021 au fonds réservé à l'Écocentre, le cas échéant.

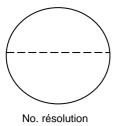
ADOPTÉE

21-12R-472

SURPLUS RÉSERVÉS

CONSIDÉRANT QUE des montants ont été reçus en indemnité

d'assurance pour la reconstruction de



ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne Séance ordinaire du 13 décembre 2021

> l'abri à sable et du chalet du parc Quatrevents et que ces travaux ne sont pas

entamés:

CONSIDÉRANT QUE certains services font l'objet d'une

tarification conformément au règlement

1026-21:

CONSIDÉRANT QUE la chef de division Finances prévoit que

> de certaines ces tarifications engendreront un surplus d'opérations

pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de réserver ces

surplus pour des besoins futurs dans

chacun des services concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil réserve tout surplus engendré en 2021 par la tarification d'un service ou département aux fins de celui-ci;

QUE le règlement 723-08 soit appliqué concernant la réserve budgétaire du service d'égout municipal.

ADOPTÉE

21-12R-473

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021,

> de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à 1er janvier compter du 2022, les

> municipalités doivent constituer. conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une

élection;

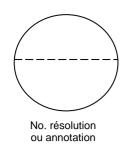
CONSIDÉRANT QUE dans le cas où le fonds est utilisé pour

financer une élection partielle, le conseil doit pourvoir au remboursement des sommes utilisées d'ici la tenue de la

prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la

loi, à affecter annuellement les sommes



nécessaires à ce fonds pour la tenue de la

prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Joël Ricard Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil crée un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉE

21-12R-474

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ (BUDGET 2021 ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISTION 2021-2023) PTI

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale a annoncé, en

mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2023 dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT QUE

ces travaux ont été réalisés par la viceprésidence à la vérification de la

Commission:

CONSIDÉRANT QUE la Commission vise, par ses travaux

d'audit, à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des

citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports doivent être déposés à la

première séance du conseil qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de

la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

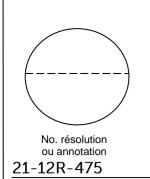
Monsieur Claude Rollin

Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil prend acte de la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale déposée au conseil par la directrice générale;

QU' une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt soit transmise à Mme Maude Déry, CPA, CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en



audit.

ADOPTÉE

ENTENTE FORFAITAIRE AVEC LES AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est prévalue des services

juridiques offerts par la firme d'avocats

Bélanger Sauvé;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus au cours de l'année

2021 ont été satisfaisants:

CONSIDÉRANT l'opportunité d'avoir une entente

> forfaitaire avec une firme d'avocats permettant un accès facile à ces

informations;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Bélanger

> Sauvé aux mêmes conditions que ce qui prévalait en 2021, soit un montant de 1 000,00 \$ par mois, plus les déboursés et

taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction

générale;

IL EST PROPOSÉ PAR

Monsieur Benoit Ricard APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adhère à l'entente forfaitaire Dossier général et droit du travail proposé par Bélanger Sauvé à compter du 1er janvier 2022, tel que décrit dans son offre de services datée du 22 novembre 2021 pour un montant de 1 000 \$ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21-12R-476 **ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au contrat

> d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après

désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'assurances choisies par la

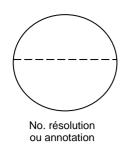
> Municipalité dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a maintenu les garanties

choisies pour la période minimale de

vingt-quatre (24) mois;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter des

garanties d'assurances prévues à son

contrat d'assurance collective;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin

Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité modifie le régime actuel en ajoutant l'option suivante au 15 janvier 2022.

Soins dentaires option A individuelle destinée aux employés cols blancs représentés par l'Union des employés et employées de service section locale 800 et tous les employés cadres.

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour le compte de la municipalité la Demande de révision des choix d'options de régime au 15 janvier 2022.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

ADOPTÉE

21-12R-477

PAIEMENT DES VACANCES

CONSIDÉRANT QUE des employés se sont absentés durant

une longue période pour des raisons de

santé;

CONSIDÉRANT QU' un surcroit de travail très inhabituel en

raison du mouvement de personnel, des absences, ainsi que de la période électorale ont empêchés quelques employés à prendre leurs vacances

annuelles:

CONSIDÉRANT les besoins actuels de l'employeur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la présence des

employés pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la prise de vacances de

deux années dans la même année handicape sérieusement les

départements concernés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de

relations de travail dans cette situation

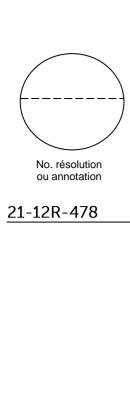
exceptionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Benoit Ricard Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la chef de division finances à procéder exceptionnellement au paiement du solde des vacances auxquelles avaient droit Mme Belinda Maurice, Mme Carol Foley, Mme



Nathalie Girard, M. Jérome Morin, Nathalie Lépine et M. Michel Beauséjour et qui n'ont pu être prises au cours de l'année 2021.

ADOPTÉE

DEMANDE RÉDUCTION DE VITESSE AU MTQ (PÉTITION)

CONSIDÉRANT QU' une pétition regroupant 287 noms a été

déposée au Conseil municipal afin de demander une réduction de la vitesse sur la route 125 à la hauteur du chemin

Langlais et du Rang 3;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec

(MTQ) est responsable de cette route provinciale et donc des modifications à

apporter aux limites de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que la

demande citoyenne est tout à fait fondée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter son

appui à la demande citoyenne afin de rendre plus sécuritaire la circulation sur la route 125 et les voies locales qui la croise;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil prend acte de la pétition déposée et les demandes qui y sont consignées;

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'associe aux signataires de la pétition et demande au Ministère des Transports du Québec de:

• diminuer la vitesse à 70 km/h sur la route 125 entre le Domaine-Clarence et le commerce "les puits Langlois" à Sainte-Julienne;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du MTQ et au député de Rousseau.

ADOPTÉE

21-12R-479

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 21-10R-404 - CESSION DU LOT 4 080 645 RUE ADOLPHE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-10R-404, le conseil a

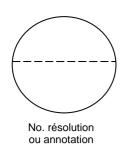
vendu le lot 4 080 645, situé sur la rue

Adolphe;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur avait demandé un délai de 90

jours pour effectuer des vérifications

quant à la nature du terrain;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses vérifications, il a été

noté qu'un cours d'eau restreignait l'espace aménageable à un point tel qu'il est impossible d'implanter tous les éléments nécessaires au projet de

l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur désire retirer son offre d'achat

sur le lot 4 080 645;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil abroge la résolution 21-10R-404 et conserve la propriété du lot 4 080 645.

ADOPTÉE

21-12R-480

CESSION LOT 3 443 150 ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat visant le lot 3 443 150

situé sur la route 337 a été déposée par

madame Julie Turcotte;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée est de 14 500\$, soit la

valeur de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par l'offre d'achat n'est

d'aucune utilité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité

d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

AR Monsieur Stéphane Breault Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

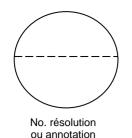
QUE le conseil autorise la vente du lot 3 443 150 pour un montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables à Mme Julie Turcotte conformément à l'offre d'achat déposée;

QUE les frais relatifs à ladite transaction (notaire, arpenteur, etc) sont à la charge de l'acquéreur;

QUE ce terrain soit vendu sans aucune garantie légale autre que celle détenue par la municipalité.

QUE seul le dépôt d'un rapport d'un technologue accrédité démontrant l'impossibilité d'installer une installation sanitaire conforme sur ce lot pourra être considérée comme une condition d'annulation de ladite cession:

QUE l'acquéreur s'engage à y construire un immeuble au plus tard trois (3) ans après l'acquisition du terrain, cette obligation devant



faire partie de l'acte translatif. Advenant que l'acquéreur ne remplisse pas cette condition, la vente deviendra nulle et caduque, et le terrain redeviendra propriété municipale, et ce, peu importe les travaux qui auraient pu avoir été exécutés, sur le terrain dans ce délai;

QUE la clause qui stipule la construction d'une résidence dans un délai de 36 mois suivant la signature de l'acte notarié s'annule d'elle-même dès que l'acquéreur aura rempli les obligations prévues et que la construction aura été complétée;

QUE ces conditions fassent partie intégrante de l'acte à intervenir;

QUE le maire et la directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte ou document nécessaires à ladite transaction.

ADOPTÉE

21-12R-481

CESSION LOT 3 443 135 RANG ST-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat visant le lot 3 443 135 a

été déposée par monsieur Gérald Cyr;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée est de 2 000\$, soit la

valeur de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du lot 3 443 135 permettra

d'agrandir et de rendre conforme le lot

3 443 140, propriété du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par l'offre d'achat n'est

d'aucune utilité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité

d'urbanisme:

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE:

- le conseil autorise la vente du lot 3 443 135 à M. Gérald Cyr pour la somme de 2 000\$;
- tous les frais relatifs à la vente soient à la charge de l'acquéreur;
- la directrice générale et le maire soient autorisés à signer les documents relatifs à la vente de cette propriété municipale;
- ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité.

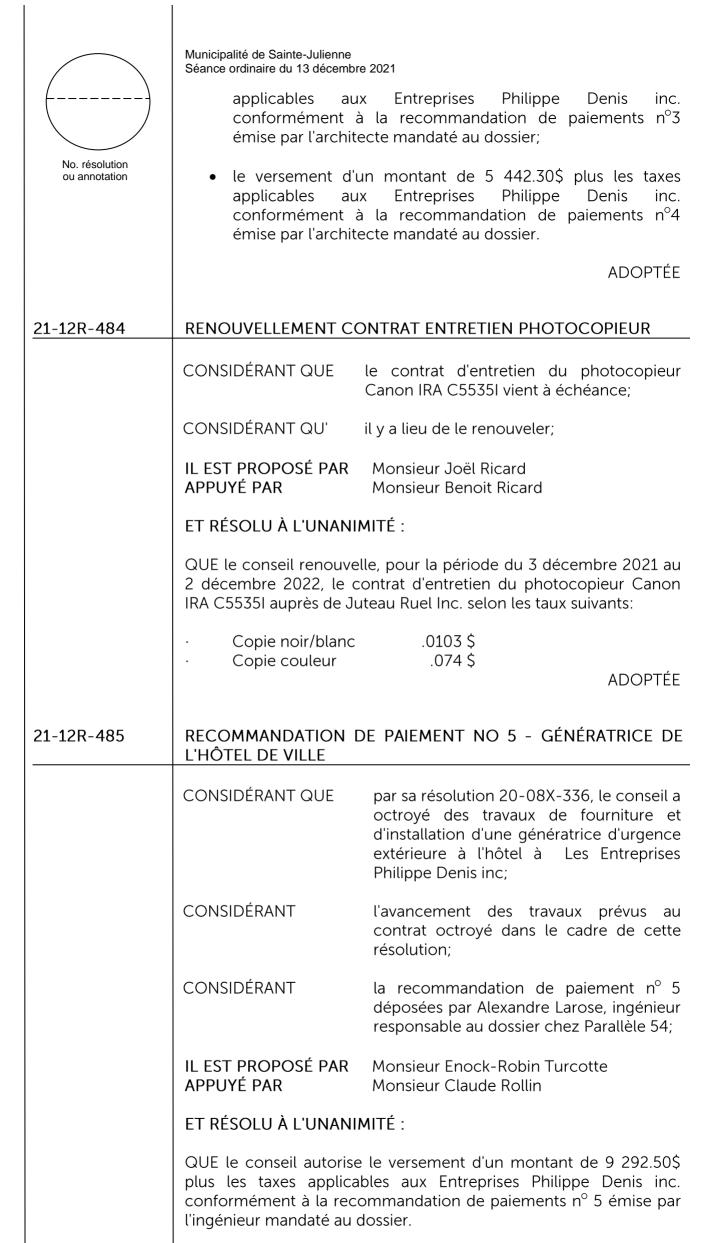
ADOPTÉE



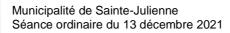
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

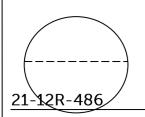
QUE le conseil autorise:

• le versement d'un montant de 40 332.83\$ plus les taxes



ADOPTÉE





PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2021

No. résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Services Canada a lancé un appel de

propositions pour des subventions dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets

communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs qui n'ont pas reçu de

financement au cours des cinq dernières années sont encouragés à présenter une

demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE notre dernière demande remonte à 2016-

2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aménager une aire

de repos au 2250, route 337;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à déposer et à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons auprès de Services Canada.

ADOPTÉE

21-12R-487 HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE GISÈLE-PARÉ

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouvertures de la bibliothèque

avaient été modifiées dû à la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les habitudes des usagers ont changées

suite à la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la bibliothèque a

proposé 2 scénarios pour le

réaménagement des plages horaires ;

CONSIDÉRANT QU' une uniformité quant à l'heure

d'ouverture est privilégiée;

CONSIDÉRANT QUE le CCL recommande de modifier l'horaire

tel que proposé:

Mardi 9h à 19h Mercredi 9h à 18h Jeudi 9h à 18h Vendredi 9h à 12h Samedi 9h à 14h

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer Monsieur Benoit Ricard



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil accepte, selon les recommandations du CCL, la modification de l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque Gisèle-Paré dès le mois de janvier 2022.

ADOPTÉE

21-12R-488	LEMBAUCHE ÉTUDIANTS
/I-I/R-488	I EMBALICHE ETTIJIANIS
ZI IZI 100	

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-09R-364, le Conseil

autorisait madame Nathalie Lépine, directrice des services culturels et récréatifs à procéder à l'embauche d'étudiants pour la surveillance des

plateaux;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective autorise

l'embauche d'étudiants pour combler les

besoins aux services des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les services de ces étudiants sont requis

pour la période d'automne 2021 et hiver

2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Moi APPUYÉ PAR Mac

Monsieur Benoit Ricard Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil, suivant les recommandations de la directrice des services culturels et récréatifs, nomme les étudiants suivants pour la surveillance des plateaux lors de la tenue d'activités à l'école secondaire du Havre-Jeunesse, de la patinoire ainsi que de la roulotte au Parc 4 vents:

- Elliot Girard
- Olivier Despatie
- Kelly Lefebvre
- Jean-Marc Drolet
- Charlie Desormeaux
- Fabien Taillon

ADOPTÉE

21-12R-489 COMITÉ DE PILOTAGE (PFM) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DE SUIVI (MADA) MUNICIPALITÉ AMIS DES

AINÉS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-04R-148, le Conseil a

nommé un comité de pilotage pour la

politique familiale Municipale;

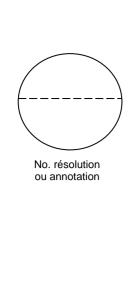
CONSIDÉRANT QUE Madame Aryane Boyer avait été nommée

à titre de citoyenne étudiante et que depuis, elle a été élue à titre de

Conseillère ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Matteau avait été

nommé à titre de citoyen de la



Municipalité et que monsieur Matteau a depuis, quitté la Municipalité de Sainte-

Julienne;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit procéder au remplacement de

ces deux personnes;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-09R-363, le Conseil

a nommé un comité de pilotage pour le

suivi MADA avait été créé;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de joindre ces deux comités ;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Enock-Robin Turcotte Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil, suivant les recommandations du CCL, regroupe ces deux comités afin d'en créer un seul;

QUE les membres nommés à ce comité sont :

- Mme Diane Ricard, citoyenne et retraitée de l'enseignement. Mme Ricard était membre du comité famille de l'édition 2013-2016 ;
- Mme Aryane Boyer, Conseillère RQF;
- Mme Géraldine Lepicard, directrice Coopérative des services multiples de Lanaudière (membre du comité de pilotage de MADA MRC Montcalm);
- Mme Annie Chauvette, coordonnatrice de Réussite éducative Montcalm ;
- Mme Colette Miville, citoyenne (Membre du comité de pilotage MADA –MRC Montcalm);
- Mme Camille Leroux, citoyenne;
- Mme Nathalie Lépine, porteuse administrative PFM;
- Mme Danielle Desrochers, secrétaire aux services culturels et récréatifs ;
- M. Marc Leblanc, citoyen ;

QUE ce nouveau comité assure le suivi pour le cheminement de la démarche MADA ainsi que pour la Politique familiale municipale.

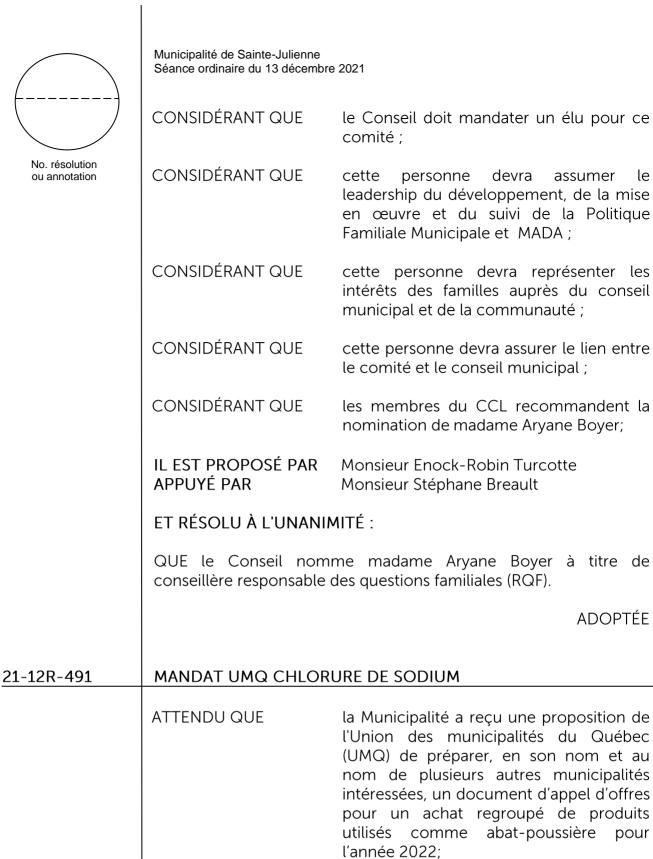
ADOPTÉE

21-12R-490

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

CONSIDÉRANT QUE

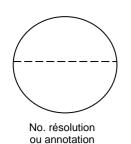
la Municipalité est présentement en processus de mise à jour de la Politique familiale et du suivi de la démarche MADA;



ATTENDU QUE

les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;



ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée

annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet

achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

21-12R-492

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - DRAINAGE DU SECTEUR DES SABLES

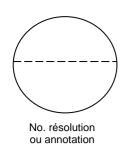
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme

Parallèle 54 pour les services professionnels d'ingénierie nécessaire à la mise en place d'un réseau performant de drainage pluvial dans le secteur de la rue

des Sables;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat il est

nécessaire d'obtenir les autorisations du Ministère de l'Environnement et de la



Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) pour la canalisation de certains fossés et d'un exutoire vers le lac Sainte-

Julienne;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Sainte-Julienne:

- autorise la firme d'ingénierie Parallèle 54 à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) pour le drainage la gestion des eaux pluviales dans le secteur de la rue des Sables;
- autorise la firme d'ingénierie Parallèle 54 à présenter tous les engagements municipaux en lien avec cette demande;
- autorise le paiement des frais pour le dépôt de cette demande d'autorisation;
- s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

21-12R-493

DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT AU PARC DELORME

CONSIDÉRANT QUE des activités hivernales ont lieu au parc

du domaine Delorme:

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre accessible le

stationnement aux citoyens pour qu'il

puisse accéder au parc;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Joël Ricard Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate l'entreprise "La douceur du Terroir" pour effectuer le déneigement du stationnement du parc Delorme et du sentier menant à l'étant pour un montant 1 100.00\$ plus les taxes applicables.

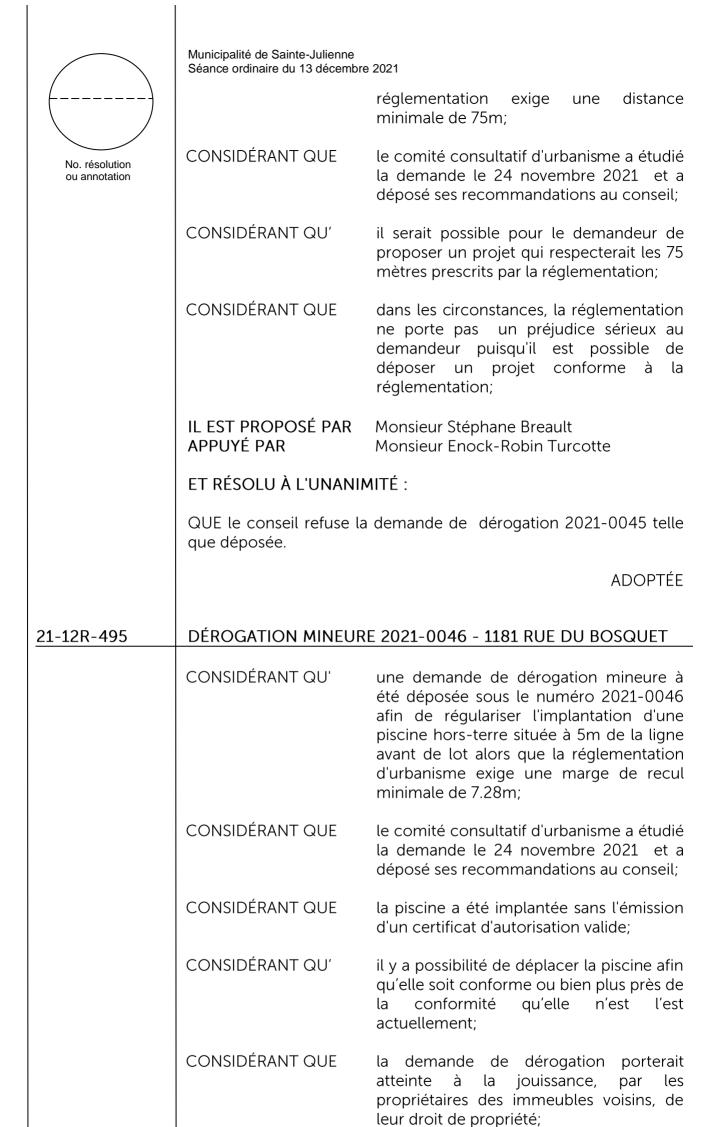
ADOPTÉE

21-12R-494

DÉROGATION MINEURE 2021-0045 - RUE JOËL ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QU' une dema

une demande de dérogation mineure à été déposée sous le numéro 2021-0045 afin d'autoriser l'implantation d'une nouvelle rue avec une virée à 45 mètres de la ligne des hautes eaux alors que la

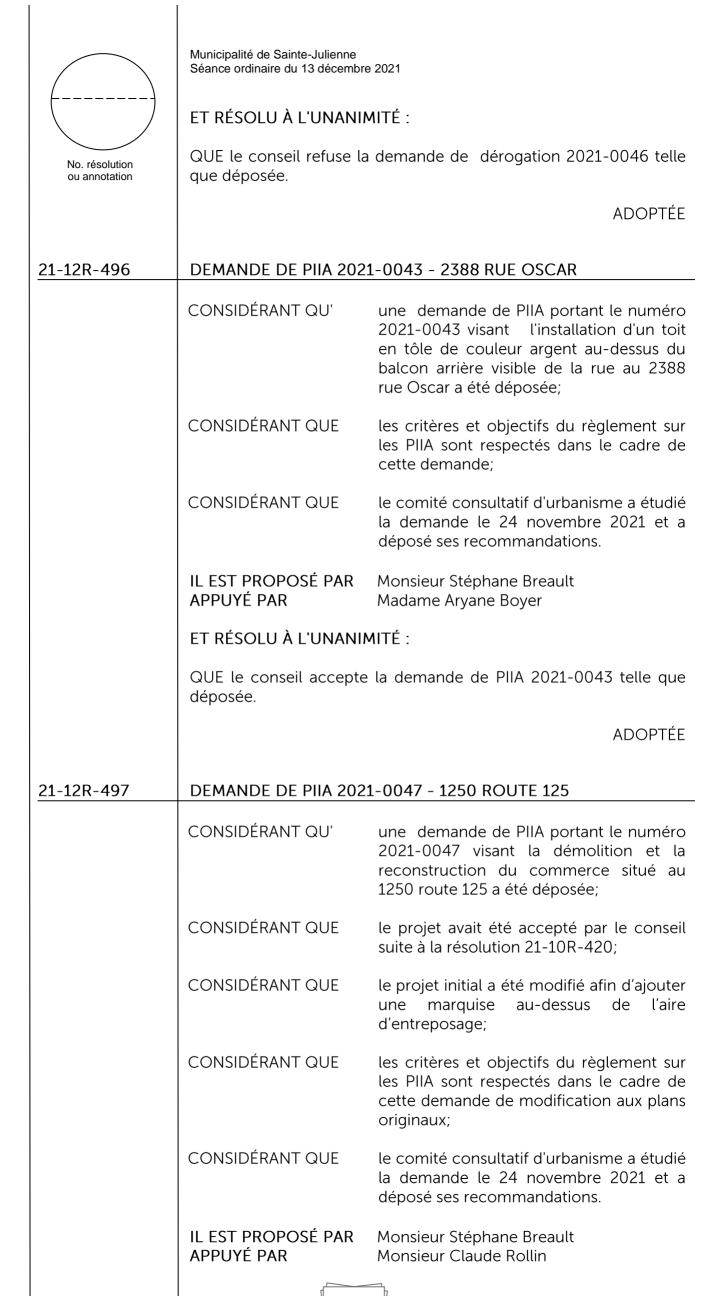


Monsieur Stéphane Breault

Monsieur Enock-Robin Turcotte

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR





ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2021-0047 telle que déposée.

ADOPTÉE

21-12R-498	DEMANDE DE PIIA 2021-0048 - 1657 ROUTE 125
71-17R-44X	

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA portant le numéro

2021-0048 visant le remplacement d'une enseigne sur poteau au 1657 route 125 a

été déposée;

CONSIDÉRANT les matériaux proposés dans le cadre de

la demande, soit un boitier en aluminium blanche avec lettres découpées en PVC

et vinyle avec Oracal;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement sur

les PIIA sont respectés dans le cadre de

cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié

la demande le 24 novembre 2021 et a

déposé ses recommandations.

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

Monsieur Stéphane Breault Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2021-0048 telle que déposée.

ADOPTÉE

21-12R-499 CONTRIBUTION AUX FINS DE PARC - LOT 3 443 313 - CHEMIN DE L'ACADIE

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé

pour la création des lots 6 471 316 et 6 471 317 à même le lot 3 443 313 situé

sur le chemin de l'Acadie:

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de

lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution

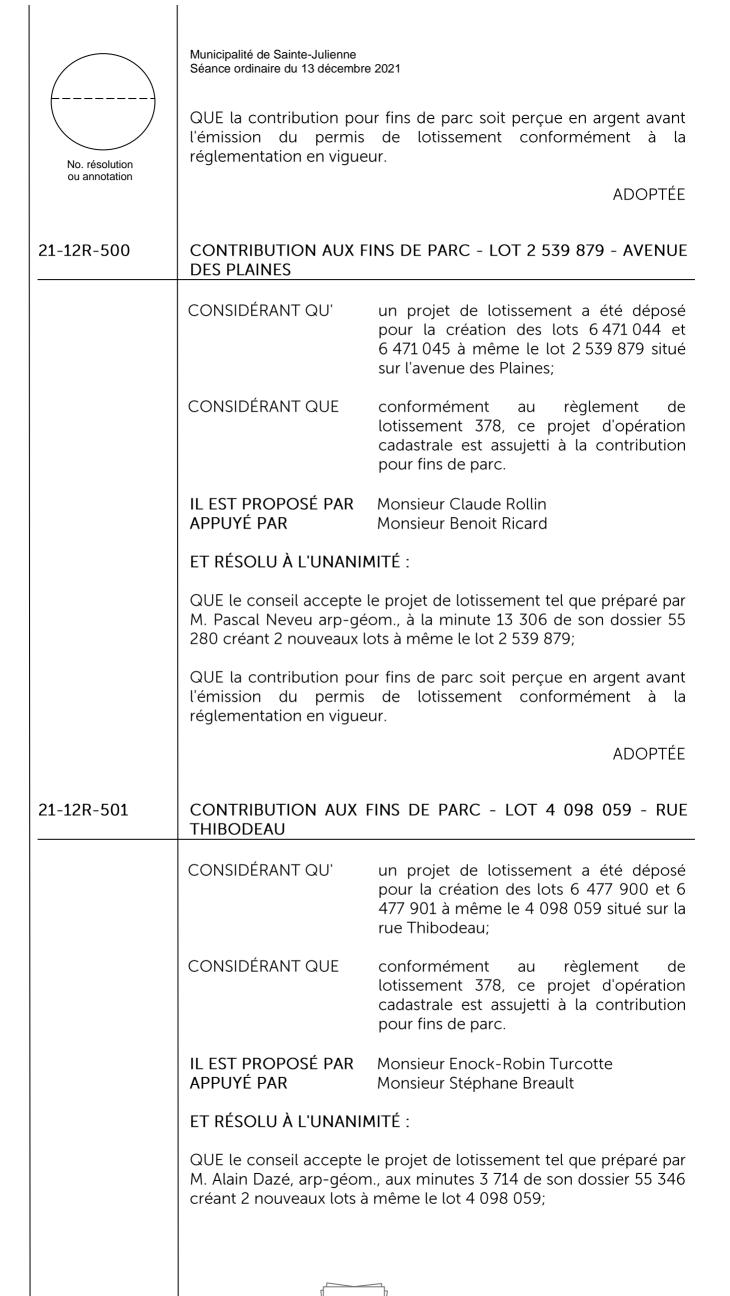
pour fins de parc.

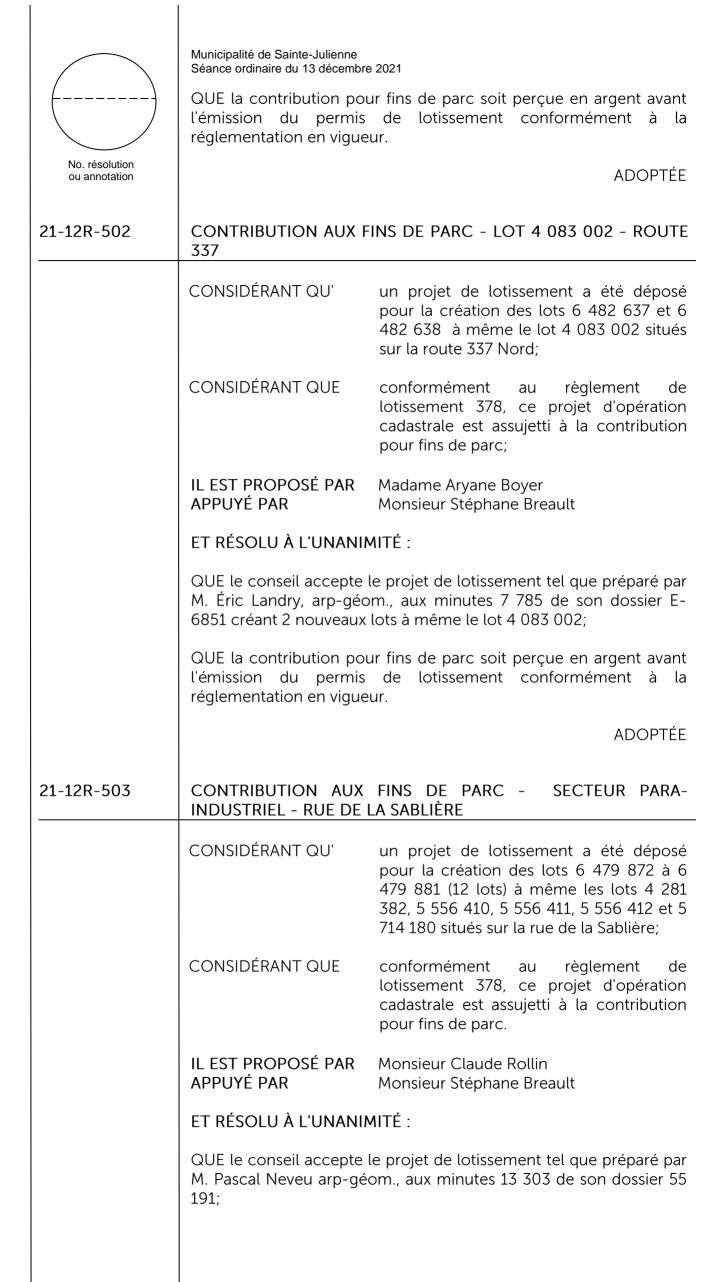
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

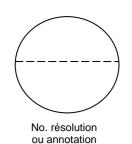
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Alain Dazé arp-géom., à la minute 3 661 de son dossier 55 252 créant 2 nouveaux lots à même le lot 3 443 313;







QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-12R-504

CRÉATION COMITÉ DES SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSST)

CONSIDÉRANT l'obligation de l'employeur que est

prévue dans le schéma de couverture de risque de former un comité en santé

sécurité;

CONSIDÉRANT les bienfaits d'offrir un environnement

sécuritaire pour tous les travaux de

caserne et lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera formé de deux employés

pompiers et de deux employés cadres;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur du service incendie de procéder à la création d'un comité de santé sécurité au travail pour le service incendie et d'y nommer les membres du personnel pompier et du personnel cadre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

En cette période de pandémie, les citoyens étaient invités à nous soumettre leurs questions par écrit. M. le maire et les conseillers répondent aux questions reçues.

21-12R-505

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Richard Desormiers

Maire

Madame Nathalie Girard Directrice générale et greffière-trésorière